

# COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2015

*Sous la présidence de Madame Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire*

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	<b>15</b>
<u>Nombre de conseillers en fonction :</u>	<b>15</b>
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	<b>13</b>

- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Maire	
- M. Raymond AST	1 <sup>er</sup> Adjoint	
- M. Claude LENDARO	2 <sup>e</sup> Adjoint	
- M. Gérard STERKLEN	3 <sup>e</sup> Adjoint	
- Mme Isabelle HOFSTETTER	Conseillère Municipale	
- M. Rezak OU-SAÏDENE	Conseiller Municipal	
- Mme Clélia RODRIGUES	Conseillère Municipale	
- M. Hervé BINDLER	Conseiller Municipal	
- M. Jean HERRGOTT	Conseiller Municipal	
- M. Jean-Marc EVEILLE	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à C. RODRIGUES
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal	
- Mme Michèle FISCHER	Conseillère Municipale	
- Mme Isabelle MIERAL	Conseillère Municipale	
- M. Christophe PEDUZZI	Conseiller Municipal	
- M. Thierry CORDIER	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à M. FISCHER

#### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2015
3. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
4. Compte administratif budget forêt – exercice 2014
5. Compte de gestion budget forêt – exercice 2014
6. Affectation du résultat – budget forêt
7. Budget primitif forêt – exercice 2015
8. Compte administratif budget principal – exercice 2014
9. Compte de gestion budget principal – exercice 2014
10. Affectation du résultat – budget principal
11. Taux d'imposition des taxes locales – exercice 2015
12. Subventions aux sociétés locales et organismes divers – exercice 2015
13. Régime indemnitaire
14. Budget primitif principal – exercice 2015
15. Contrats d'assurance des risques statutaires
16. Chasse : lot intercommunal n° 2 du Brand
17. Arpentage du terrain de l'ancienne Caserne des Sapeurs-Pompiers
18. Lotissement du Parc des Chaumes
19. Règlement des achats

## 20. Divers

- A. Distillerie
- B. Prochaines réunions
- C. Haut-Rhin propre
- D. Décorations de Pâques
- E. UNC (Union Nationale des Combattants)
- F. Elections Départementales
- G. Ancienne Caserne des Sapeurs-Pompiers
- H. Instruments de musique
- I. Intervention diverse

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h.

### **POINT N° 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Claude LENDARO comme secrétaire de séance.

### **POINT N° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2015**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Mme le Maire et adopté à l'unanimité.

### **POINT N° 3 – Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée à Mme le Maire par les délibérations du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 (point n° 15) et en date du 13 juin 2014 (point n° 6),  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision n° 4 du 27 février 2015 : les travaux relatifs à la construction du mur de soutènement rue de Mitzach sont attribués à l'entreprise RICHERT de Pfastatt pour un montant de 24 991 € H.T.

### **POINT N° 4 – Compte administratif budget forêt – exercice 2014**

Mme le Maire rappelle que le compte administratif a été présenté lors de la Commission Communale Réunie du 23 janvier 2015 et de la Commission Finances du 28 février 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raymond AST, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire,

Mme le Maire s'étant retirée pendant la délibération et n'ayant pas pris part au vote,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	343,65 €			102 819,24 €	343,65 €	102 819,24 €
Opérations exercice	14 970,00 €	343,65 €	114 566,54 €	103 424,02 €	129 536,54 €	103 767,67 €
TOTAUX	15 313,65 €	343,65 €	114 566,54 €	206 243,26 €	129 880,19 €	206 586,91 €
Résultats de clôture et définitifs	14 970,00 €			91 676,72 €		76 706,72 €

- 2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) approuve, vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **POINT N° 5 – Compte de gestion budget forêt – exercice 2014**

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire, soumet au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2014 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

**considérant** qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal,

- 1) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - **déclare**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **POINT N° 6 – Affectation du résultat – budget forêt**

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats du compte administratif 2014,

- **décide**, après débat, à l'unanimité, d'affecter le résultat global de fonctionnement de 91 676,72 € pour l'exercice 2014 comme suit :

affectation obligatoire (couverture du déficit d'investissement) – compte 1068	14 970,00 €
affectation à l'excédent reporté en fonctionnement – compte 002	76 706,72 €

### **POINT N° 7 – Budget primitif forêt – exercice 2015**

Mme le Maire présente aux Conseillers Municipaux le budget primitif 2015 arrêté lors de la Commission des Finances du 28 février 2015. Un état détaillé des dépenses et des recettes est remis et commenté.

Après avoir entendu ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **approuve**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2015, chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et arrête la balance générale aux chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	173 006,72 €	173 006,72 €
Section d'investissement	50 970,00 €	50 970,00 €
Budget total	223 976,72 €	223 976,72 €

### **POINT N° 8 – Compte administratif budget principal – exercice 2014**

Mme le Maire rappelle que le compte administratif a été présenté lors de la Commission Communale Réunie du 23 janvier 2015 et de la Commission Finances du 28 février 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raymond AST, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire,

Mme le Maire s'étant retirée pendant la délibération et n'ayant pas pris part au vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		63 508,09 €		275 231,98 €		338 740,07 €
Opérations exercice	535 800,81 €	412 678,04 €	636 008,15 €	661 889,18 €	1 171 808,96€	1 074 567,22 €
<b>TOTAUX</b>	<b>535 800,81 €</b>	<b>476 186,13 €</b>	<b>636 008,15 €</b>	<b>937 121,16 €</b>	<b>1 171 808,96€</b>	<b>1 413 307,19 €</b>
Résultats de clôture	59 614,68 €			301 113,01 €		241 498,33 €
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>535 800,81 €</b>	<b>476 186,13 €</b>	<b>636 008,15 €</b>	<b>937 121,16 €</b>	<b>1 171 808,96€</b>	<b>1 413 307,29 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>59 614,68 €</b>			<b>301 113,01 €</b>		<b>241 498,33 €</b>

- 2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) approuve, vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **POINT N° 9 – Compte de gestion budget principal – exercice 2014**

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire, soumet au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2014 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

**considérant** qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal,

- 1) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **déclare**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **POINT N° 10 – Affectation du résultat – budget principal**

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats du compte administratif 2014,

- **décide**, après débat, à l'unanimité, d'affecter le résultat global de fonctionnement de 301 113,01 € pour l'exercice 2014 comme suit :

affectation obligatoire (couverture du déficit d'investissement) – compte 1068	59 614,68 €
affectation à l'excédent reporté en fonctionnement – compte 002	241 498,33 €

### **POINT N° 11 – Taux d'imposition des taxes locales – exercice 2015**

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014.

Après examen de l'état des taux notifiés, il apparaît que les bases prévisionnelles pour 2015 subissent une majoration, sauf la taxe foncière sur le non bâti qui est équivalente à 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de maintenir** les taux des contributions directes pour 2015 comme suit :

Taxe d'habitation	11,32 %
Taxe foncière (bâti)	17,65 %
Taxe foncière (non bâti)	78,90 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 293 062 €.

### **POINT N° 12 – Subventions aux sociétés locales et organismes divers – exercice 2015**

Lors de la Commission Communication du 29 janvier 2015, il a été proposé de reconduire les subventions aux associations de la Commune, aux associations caritatives et à la Prévention Routière.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- **fixe** comme suit les subventions aux sociétés locales et organismes divers pour 2015 :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	570,00 €
Chorale Ste-Cécile	390,00 €
Ski-Club Wesserling	390,00 €
Amicale de Pêche	460,00 €
U.N.C. - section de Husseren-Wesserling et environs	290,00 €
Amicale des donateurs de sang Ranspach / Husseren-Wg / Mitzach	150,00 €
Association "Vollgaz Team"	300,00 €
Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Mixte	79,30 €
Banque alimentaire du Haut-Rhin	150,00 €
Restos du Cœur Saint-Amarin	150,00 €
Conférence St-Vincent de Paul Saint-Amarin	150,00 €
Prévention Routière	40,00 €
Groupement d'Actions Sociales du Haut-Rhin	<u>560,00 €</u>

**Total 3 679,30 €**

### **POINT N° 13 – Régime indemnitaire**

Mme le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de voter chaque année le montant de l'enveloppe complémentaire relative au régime indemnitaire.

Vu la délibération en date du 29 mars 2004 (point n°10) instituant le nouveau régime indemnitaire à compter de l'exercice 2004,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de maintenir** le montant de l'enveloppe du régime indemnitaire à 15 320 € (identiques à ceux votés chaque année depuis 2004) pour l'exercice 2015 pour les différents régimes indemnitaires (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, indemnité d'administration et de technicité, indemnité d'exercice de mission des préfectures, etc...).

### **POINT N° 14 – Budget primitif principal – exercice 2015**

Mme le Maire présente aux Conseillers Municipaux le budget primitif 2015 arrêté lors de la Commission des Finances du 28 février 2015. Un état détaillé des dépenses et des recettes est remis et commenté.

Après avoir entendu ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **approuve**, par 12 voix pour et 3 abstentions, le Budget Primitif 2015, chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et arrête la balance générale aux chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	849 312,33 €	849 312,33 €
Section d'investissement	1 189 854,68 €	1 189 854,68 €
Budget total	2 039 167,01 €	2 039 167,01 €

### **POINT N° 15 – Contrats d'assurance des risques statutaires**

Mme le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de HUSSEREN-WESSERLING de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- **décide :**

La Commune de HUSSEREN-WESSERLING charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Elles devront prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### **POINT N° 16 – Chasse : lot intercommunal n° 2 du Brand**

#### **A. Remplacement d'un associé**

M. Jean-Jacques EHRHARD, adjudicataire du lot intercommunal n° 2 "Brand", sollicite le remplacement d'un associé comme suit :

- démission de M. Daniel HUEBER (pour raisons de santé)
- admission de M. Pascal EHRHARD, domicilié à MORSCHWILLER-LE-BAS, 3 rue des Pèlerins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu des pièces réglementaires fournies et de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs, de l'ONC et de l'ONF, à l'unanimité,

- **donne son accord** pour l'admission d'un nouvel associé en la personne de M. Pascal EHRHARD en remplacement de M. Daniel HUEBER.

#### **B. Nomination d'un garde-chasse**

M. Jean-Jacques EHRHARD sollicite la nomination d'un garde-chasse en la personne de M. Jean-Claude MARCK domicilié à KRUTH, 140 Grand'rue. Il doit simultanément solliciter l'avis du Conseil Municipal et de la Fédération des Chasseurs ainsi que l'agrément auprès du Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu des pièces réglementaires fournies et de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs, à l'unanimité,

- **émet un avis favorable** à la nomination de M. Jean-Claude MARCK en tant que garde-chasse.

### **POINT N° 17 – Arpentage du terrain de l'ancienne Caserne des Sapeurs-Pompiers**

Par délibération du 20 février 2015, point n° 17, le Conseil Municipal confie l'étude de la configuration de la voirie des terrains attenants à la caserne, en vue de sa vente, à la Commission Urbanisme.

Cette dernière s'est réunie le 27 février 2015 et propose de délimiter le terrain de l'ancienne caserne des Sapeurs-Pompiers de la manière suivante :

- a) la création d'un trottoir d'une largeur de 1 m le long de la Grand'rue, sur les parcelles 51 et 69 ;
- b) délimitation de la voie communale à 4 m de largeur située entre la parcelle 99 et 51 ;
- c) la voie communale occupera la parcelle 69 et une petite partie de la parcelle 51 ;
- d) la voie desservira les parcelles 68, 55 et l'arrière des parcelles 99 et 50 ;
- e) l'implantation d'un panneau de stationnement interdit qui concernera l'ensemble de la voie. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **valider** la proposition faite par la Commission Urbanisme,
- **rajouter** cette voie à la voirie communale.

### **POINT N° 18 – Lotissement du Parc des Chaumes**

M. Claude LENDARO, Adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle qu'il a présenté les résultats des études du PNRBV (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges) et de l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) concernant le projet de lotissement du Parc des Chaumes lors de la Commission Urbanisme du 27 février 2015.

Le PNRBV préconise de restituer ce secteur aux espaces naturels et forestiers dans le prochain PLUi.

L'ADAUHR a estimé que les travaux de viabilisation et d'accessibilité du site s'élèvent entre 724 400 € et 876 400 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **refuse** le projet de lotissement du Parc des Chaumes,
- **demande** le déclassement du secteur en zone N (naturel) dans le prochain PLUi.

### **POINT N° 19 – Règlement des achats**

Mme le Maire rappelle que le règlement des achats a été présenté lors de la Commission Finances du 28 février 2015.

Les collectivités locales sont tenues d'appliquer le cadre légal qui régit les marchés publics mais également d'adapter certaines procédures pour les commandes publiques passées en dessous du seuil des procédures formalisées (décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011).

En l'absence d'un cadre strict imposé par le Code des Marchés Publics pour les procédures passées en dessous de ce seuil, on parle de marchés à procédure adaptée.

En effet, l'ensemble des achats publics, que ce soit en matière de fournitures, de services, de travaux mais aussi de prestations intellectuelles, doit respecter un certain nombre de règles spécifiques, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures qui constituent les principes fondamentaux de la commande publique.

Il est donc préconisé de formaliser un guide interne d'achat qui rappelle l'essentiel des règles régissant les marchés publics et présentant la mise en pratique de ces règles au sein de la Commune.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention,

- **approuve** le guide interne des procédures d'achat public.

### **POINT N° 20 – DIVERS**

#### **A. Distillerie**

M. Gérard STERKLEN rappelle que, lors de la visite par le Conseil Municipal des différents bâtiments communaux le 23 août 2014, il a été constaté que la distillerie présentait un début de moisissures. Quelques semaines plus tard, il s'est avéré que cela correspondait à la mûre pleureuse. Celle-ci a été traitée aux fongicides par les ouvriers communaux et un rafraîchissement du local a été effectué. Il est également prévu de remplacer les deux fenêtres vétustes afin de permettre une ventilation permanente pour améliorer les conditions hygrométriques.

### **B. Prochaines réunions**

Commission Communale Réunie avec l'AGSP : le lundi 13 avril à 20 h 30 à la Salle Polyvalente.

Commission Sécurité : le vendredi 17 avril à 20 h.

### **C. Haut-Rhin propre**

Le rendez-vous est fixé au samedi 11 avril 2015 à 9 h. L'information paraîtra dans le prochain Flash Info.

### **D. Décoration de Pâques**

Mme le Maire félicite et remercie les bénévoles pour leur implication dans la réalisation des décorations de Pâques.

### **E. UNC (Union Nationale des Combattants)**

Mme le Maire fait savoir que l'UNC tiendra son Assemblée Générale du Groupement le samedi 5 septembre 2015 à la Salle Polyvalente. Elle sollicite une aide logistique à l'occasion de cette réunion.

### **F. Elections Départementales**

Le second tour des élections départementales aura lieu le dimanche 29 mars 2015.

Les Conseillers Municipaux peuvent s'inscrire pour effectuer des permanences au bureau de vote. Le dépouillement aura lieu à 18 h.

### **G. Ancienne Caserne des Sapeurs-Pompiers**

Après avoir retracé l'historique de la Caserne des Sapeurs-Pompiers, M. Raymond AST a rappelé qu'en mai 2014, trois agences immobilières avaient mis ce bâtiment à vendre. Quelques personnes avaient été intéressées par ce local mais la mise en vente avait été suspendue.

Suite à la délibération du 20 février 2015 (point n° 16) où le Conseil Municipal a décidé de remettre l'ancienne Caserne des Sapeurs-Pompiers en vente, une annonce a été publiée sur le site "Le bon coin". M. Bruno CASELLA, un habitant du village, a proposé la somme de 50 000 € pour y installer son local d'entreprise. Plusieurs personnes intéressées se sont manifestées mais la somme proposée était inférieure à celle de M. CASELLA et parfois le local ne convenait pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** de vendre l'ancienne Caserne des Sapeurs-Pompiers à M. Bruno CASELLA.

### **H. Instruments de musique**

M. Claude BURGUNDER fait savoir au Conseil Municipal que d'anciens instruments de musique ont été découverts dans le grenier de la Mairie.

Etant donné que M. Gérard MURA récupère du matériel pour le TOGO, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, de lui faire don de ces instruments.

### **I. Intervention diverse**

M. Claude BURGUNDER fait savoir que l'Echo du Brand donne son concert annuel le samedi 28 mars 2015 à Mitzach.

**Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 22 h 15.**